



CONSEIL MUNICIPAL – LISTE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2025

COMMUNE DE CHESSY

1ère Mise en ligne : 13/10/2025

Présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, HENRY, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, POURCHET, MANETTI, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICIARA, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK

Pouvoirs :

Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BOURJOT
Monsieur Patrick LENGLET, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON
Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Antoine POUPART
Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX
Madame Béatrice SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à monsieur Ousseynou SECK

Absence excusée :

Madame Maithée URETA

Absents :

Madame Sandrine LECOLLE
Monsieur Benoît FROMEAUX
Madame Malika AMEDDAH

Secrétaire de séance :

Madame Dominique CHARDONNIERAS

Quorum :

Membres du Conseil municipal en exercice : 29
Membres du Conseil municipal présents et représentés : 25
Membres du Conseil municipal absents non représentés : 4

Liste des délibérations prises :

- 2025-049** Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2025 / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-050** Décision modificative n°2 – budget de la commune (exercice 2025) / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-051** Habilitation et mise ne place de l'interface de programmation d'application (API) Impôt Particulier avec la direction générale des Finances Publiques (DGFIP) / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-052** Subventions aux associations: association AMATA / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-053** Dépôt aux archives départementales des registres d'état civil et paroissiaux / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-054** Modification des statuts de Val d'Europe Agglomération: insertion professionnelle et sociale des jeunes / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-055** Mise à jour du règlement de fonctionnement des structures d'accueil Petite enfance (crèches) à compter du 1er janvier 2026 / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-056** Convention conclue avec le Département de Seine-et-Marne pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège: subvention 2024-2025 / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-057** Convention conclue avec le Département de Seine-et Marne pour le fonctionnement d'une école multisport territoriale: subvention 2024-2025 / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-058** Convention CAF d'objectifs et de financement pour les ALSH : périscolaire extrascolaire – année 2025-2026 / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-059** Acquisition de 6 coques commerciales, 18 places de stationnement en sous-sol, les locaux à vélos et ordures ménagères – lots AF4A35 ZAC des Congrès et des Studios d'une surface approximative de 714 m²: addendum / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-060** Modification des limites communales Serris/Chessy: avis sur le projet en tenant compte des conclusions de la commissaires enquêteur / **adoptée à l'unanimité des présents**
- 2025-061** Bilan du Cinéma Studio 31 du premier semestre 2025 / **adoptée à l'unanimité des présents**

2025-062 Modification du tableau des effectifs / **adoptée à l'unanimité des
présents**

Fin de la séance à 20h45

Chessy, 3 octobre 2025

Le Maire,
Olivier BOURJOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.049		
Date de convocation : 26/09/2025		Date d'affichage : 26/09/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 26 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 20	Nombre de votants : 25
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, HENRY, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, POURCHET, MANETTI, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BOURJOT Monsieur Patrick LENGLET, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à monsieur Ousseynou SECK Absence excusée : Madame Maïthée URETA Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Dominique CHARDONNIERAS		
OBJET	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2025.	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-15, L.2121-18, L.2121-21, L.2121-23, L.2121-25 et L.2121-26 ; Vu la délibération n°2022-12-01 relative à la mise à jour du règlement intérieur du conseil municipal :		

Délibération n° 2025.049

Considérant que la dernière séance du conseil municipal a eu lieu le 27 juin 2025 ;

Considérant que le procès-verbal de ladite séance du Conseil municipal a été rédigé et transmis aux membres du Conseil municipal dans les délais légaux ;

Considérant qu'aucune observation ni correction n'a été formulée par les membres du Conseil municipal concernant le procès-verbal ;

Considérant qu'aucune objection n'a été soulevée lors de l'examen de ce procès-verbal ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 27 juin 2025, tel qu'il a été présenté.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Dominique CHARDONNIERAS





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.050		
Date de convocation : 26/09/2025		Date d’affichage : 26/09/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 26 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 20	Nombre de votants : 25
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, HENRY, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, POURCHET, MANETTI, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BOURJOT Monsieur Patrick LENGLET, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à monsieur Ousseynou SECK Absence excusée : Madame Maïthée URETA Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Dominique CHARDONNIERAS		
OBJET	Décision modificative n°2 – budget de la commune (exercice 2025).	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu la délibération 2025-002 du 7 février 2005 portant approbation du budget primitif de la commune – budget 21480 Vu la délibération 2024-030 du 23 mai 2025 portant approbation du budget supplémentaire du budget principal de la commune - budget 21480 ;		

Délibération n° 2025.050

Vu la délibération 2024-023 du 4 avril 2025 approuvant la rétrocession des parcelles AL 135 et AL 173 à l'euro symbolique évaluées à 300 000,00 € ;

Vu la décision portant décision modificative n°1 du budget principal 21480 ;

Considérant que la décision modificative a pour but d'ajuster des prévisions du budget primitif sans toutefois remplir la fonction de report de crédits ;

Considérant qu'elle prévoit des dépenses nouvelles en contrepartie, soit de suppressions de crédits antérieurement votés, soit de des ressources nouvelles ;

Considérant que la présente décision modificative au budget de l'exercice 2025 propose des réajustements du budget principal de l'exercice 2025 comme indiqué dans le tableau suivant :

INVESTISSEMENT	RECETTES	MONTANTS EN EUROS
Chapitre 041 - Article 1328	Autres subventions d'investissement	+ 300 000,00 €
Sous-Total : INVESTISSEMENT - RECETTES		+ 300 000,00 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	MONTANTS EN EUROS
Chapitre 041 - Article 2115	Terrains bâtis	+ 300 000,00 €
Sous-Total : INVESTISSEMENT - DEPENSES		+ 300 000,00 €

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la décision modificative n°2 du budget principal 21480 – exercice 2025, telle que détaillée ci-dessus.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les opérations comptables et administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Dominique CHARDONNIERAS

Le maire,
Olivier BOURJOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.051		
Date de convocation : 26/09/2025		Date d’affichage : 26/09/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 26 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 20	Nombre de votants : 25
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, HENRY, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, POURCHET, MANETTI, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BOURJOT Monsieur Patrick LENGLET, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à monsieur Ousseynou SECK Absence excusée : Madame Maïthée URETA Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Madeleine BALCON		
OBJET	Habilitation et mise en place de l’interface de programmation d’application (API) Impôt Particulier avec la direction générale des Finances publiques (DGFIP)	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs aux Finances Publiques ; Vu le code des relations entre le public et l’administration et en particulier son article 114-8 ;		

Délibération n° 2025.051

Considérant que l'accessibilité aux services publics suppose des modalités d'inscription simplifiées et sécurisées pour les familles ;

Considérant que la mise en œuvre d'un Portail Famille en ligne permet de faciliter l'accès aux prestations communales et de réduire la charge administrative ;

Considérant que le système tarifaire des services municipaux repose sur des critères sociaux (nombre d'enfants à charge et revenus du foyer), nécessitant des données fiables ;

Considérant que l'usage de l'avis d'imposition comme document unique garantit la fiabilité des informations transmises par les familles, et allège les démarches administratives, réduisant ainsi les risques d'erreur ou de fraudes ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

APPROUVER l'usage de l'avis d'imposition comme document unique dans le cadre de la tarification sociale via le Portail Famille.

SOLLICITER l'habilitation auprès de la DGFIP pour accéder aux données fiscales via le module API Impôt Particulier, dans une démarche dématérialisée fondée sur le revenu fiscal de référence et avec l'accord explicite des familles.

DEMANDER l'accès aux données suivantes via l'API Impôt Particulier : état civil des déclarants 1 et 2, adresse fiscale, situation familiale, nombre et détail des personnes à charge (en résidence exclusive ou alternée), Revenu Fiscal de Référence.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Dominique CHARDONNIERAS



Le maire,
Olivier BOURJOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.052		
Date de convocation : 26/09/2025		Date d'affichage : 26/09/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 26 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 20	Nombre de votants : 25
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, HENRY, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, POURCHET, MANETTI, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BOURJOT Monsieur Patrick LENGLET, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à monsieur Ousseynou SECK Absence excusée : Madame Maïthée URETA Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Dominique CHARDONNIERAS		
OBJET	Subventions aux associations : association AMATA	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu les délibérations du Conseil Municipal n°2025-004 en date du 7 février 2025, accordant la garantie d’emprunt aux associations ; Vu la complétude de la demande de subvention de l’association AMATA ;		

Délibération n° 2025.052

Considérant que les associations locales sont un élément moteur de la vie de la commune pour sa vitalité sportive, son développement culturel ainsi que sa vie sociale ;

Considérant qu'il convient de soutenir activement la vie associative ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

ATTRIBUER au titre de l'année 2025 une subvention de 600 € à l'association AMATA dans le cadre de ses activités régulières.

DIRE que les crédits correspondants aux subventions de fonctionnement et exceptionnelles sont prévus au budget primitif communal, sous les articles et chapitres correspondants.

AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris les conventions de subvention, les actes administratifs ou financiers relatifs à ces aides, ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne gestion des crédits alloués.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Dominique CHARDONNIERAS



Le maire,
Olivier BOURJOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY**

Délibération n° 2025.053		
Date de convocation : 26/09/2025		Date d'affichage : 26/09/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 26 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 20	Nombre de votants : 25
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, HENRY, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, POURCHET, MANETTI, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BOURJOT Monsieur Patrick LENGLET, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à monsieur Ousseynou SECK Absence excusée : Madame Maïthée URETA Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Dominique CHARDONNIERAS		
OBJET	Dépôt aux archives départementales des registres d'état civil et paroissiaux	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L. 212-6 à L. 212-11 relatifs à la conservation et au dépôt des archives publiques ; Considérant la nécessité d'assurer la bonne conservation des archives communales ;		

Délibération n° 2025.053

Considérant que les registres paroissiaux (de 1599 à 1792) ainsi que les registres d'état civil (actes de naissance, mariage et décès) de plus de 100 ans sont désormais librement communicables au public et relèvent de la compétence des services d'archives départementales pour leur conservation ;

Considérant que le dépôt de ces documents permettra – d'assurer de meilleures conditions de conservation, de faciliter l'accès aux chercheurs et aux citoyens et – d'alléger les espaces de stockage des archives communales ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le dépôt aux Archives départementales de Seine-et-Marne des registres paroissiaux antérieurs à 1792, ainsi que des registres d'état civil (naissances, mariages, décès) ayant plus de 100 ans à la date de la présente délibération.

CONFIE à monsieur le Maire ou à son représentant la mission de procéder à ce dépôt en lien avec les services compétents des Archives départementales, selon les modalités définies par la législation en vigueur.

AUTORISE également les dépôts futurs aux Archives départementales de Seine-et-Marne des registres d'état civil (naissances, mariages, décès) lorsque les conditions sont remplies en accord avec les services d'archives départementales.

PRECISE que monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Dominique CHARDONNIERAS



Le maire,
Olivier BOURJOT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.054		
Date de convocation : 26/09/2025		Date d'affichage : 26/09/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 26 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 20	Nombre de votants : 25
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, HENRY, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, POURCHET, MANETTI, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BOURJOT Monsieur Patrick LENGLET, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à monsieur Ousseynou SECK Absence excusée : Madame Maïthée URETA Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Dominique CHARDONNIERAS		
OBJET	Modification des statuts de Val d'Europe Agglomération : insertion professionnelle et sociale des jeunes	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 25 juin 2025, Val d'Europe Agglomération a délibéré sur une proposition de modification de ses statuts ;		

Délibération n° 2025.054

Considérant que par délibération en date du 25 juin dernier, Val d'Europe Agglomération a délibéré sur une proposition de modification de ses statuts ;

Considérant que la présente proposition de modification statutaire porte sur deux objets :

1. Une précision concernant la compétence supplémentaire sur le soutien des politiques en matière d'emploi dans le cadre de la future adhésion à la Mission Locale qui n'était pas jusqu'à présent intercommunale, il est nécessaire de préciser les statuts comme suit :

9° Le soutien des politiques en matière d'emploi, d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, d'enseignement, de formation et au développement du pôle universitaire ;

2. Une nouvelle compétence supplémentaire concernant l'éclairage d'ornementation :
À la suite d'une observation de la Préfecture il convient de préciser la compétence de Val d'Europe Agglomération comme suit :

19° Eclairage d'ornementation : gestion des illuminations festives place d'Ariane sur les communes de Chessy et Serris : achat, entretien, installation et démontage ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

APPROUVER la modification statutaire proposée par Val d'Europe Agglomération telle qu'exposée ci-dessus en intégrant les compétences supplémentaires suivantes :

9° le soutien des politiques en matière d'emploi, d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, d'enseignement, de formation et au développement du pôle universitaire.

19° Eclairage d'ornementation : gestion des illuminations festives place d'Ariane sur les communes de Chessy et Serris : achat, entretien, installation, et démontage.

DIRE que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le préfet de Seine-et-Marne et à Monsieur le Président aux communes de Val d'Europe Agglomération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Dominique CHARDONNIERAS


Le Maire
Olivier BOURJOT




**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY**

Délibération n° 2025.055		
Date de convocation : 26/09/2025		Date d'affichage : 26/09/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 26 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 20	Nombre de votants : 25
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, HENRY, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, POURCHET, MANETTI, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BOURJOT Monsieur Patrick LENGLET, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à monsieur Ousseynou SECK Absence excusée : Madame Maïthée URETA Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Dominique CHARDONNIERAS		
OBJET	Mise à jour du règlement de fonctionnement des structures d'accueil Petite Enfance (crèches) à compter du 1 ^{er} janvier 2026	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code général des Collectivités territoriales ; notamment l'article L.2112-29 qui confère au conseil municipal compétence pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune et, notamment, pour adopter et modifier les règlements de fonctionnement des services municipaux, dont ceux relatifs à la petite enfance ;		

Délibération n° 2025.055

Considérant que le règlement de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance a pour objet de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement des crèches mises en place par la ville de Chessy, ainsi que les règles à respecter par les familles utilisatrices ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de mettre à jour ce règlement afin de le mettre en totale conformité avec les pratiques en cours au sein des structures d'accueil petite enfance ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

APPROUVER la mise à jour du règlement de fonctionnement des crèches municipales, tel que présenté, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2026.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit règlement ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

PRECISER que la présente délibération sera transmise aux partenaires institutionnels concernés (CAF, PMI, service de l'Etat), ainsi qu'au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Dominique CHARDONNIERAS

Le maire,
Olivier BOURJOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY**

Délibération n° 2025.056		
Date de convocation : 26/09/2025		Date d’affichage : 26/09/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 26 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 20	Nombre de votants : 25
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, HENRY, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, POURCHET, MANETTI, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BOURJOT Monsieur Patrick LENGLET, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à monsieur Ousseynou SECK Absence excusée : Madame Maïthée URETA Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Dominique CHARDONNIERAS		
OBJET	Convention conclue avec le Département de Seine-et-Marne pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l’EPS au collège : subvention 2024-2025.	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L214-4 du Code de l’Education et L1311-15 du Code général des collectivités territoriales ;		

Délibération n° 2025.056

Considérant que le Département de Seine-et-Marne a alloué à la commune de Chessy une participation financière de 17 094 euros au coût de fonctionnement des équipements sportifs utilisé pour la pratique de l'EPS (éducation physique et sportif) et de l'UNSS (union nationale du sport scolaire) par les collèges, pour l'année 2024/2025 ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

APPROUVER les termes de la convention, intervenant entre le Département de Seine-et-Marne, le collège « Le Vieux Chêne », et la commune de Chessy au titre de 2024 - 2025.

AUTORISER monsieur le maire à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Dominique CHARDONNIERAS





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSEY

Délibération n° 2025.057		
Date de convocation : 26/09/2025		Date d’affichage : 26/09/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 26 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 20	Nombre de votants : 25
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, HENRY, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, POURCHET, MANETTI, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BOURJOT Monsieur Patrick LENGLET, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à monsieur Ousseynou SECK Absence excusée : Madame Maïthée URETA Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Dominique CHARDONNIERAS		
OBJET	Convention conclue avec le Département de Seine-et-Marne pour le fonctionnement d’une école multisports territoriale : subvention 2024-2025.	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivant relatifs aux compétences du conseil municipal ;		

Délibération n° 2025.057

Considérant que le Département de Seine-et-Marne contribue à la promotion et au développement des activités physiques et sportives ;

Considérant qu'à cet effet, le Département de Seine-et-Marne soutient financièrement la commune de Chessy pour le fonctionnement de son école multisport à hauteur de 3 030 € pour l'année 2021/2022, de 3 360 € pour l'année 2022/2023 et à hauteur de 3 180 € pour l'année 2023/2024 ;

Considérant que le conseil départemental autorise une subvention d'un montant de 3 750 € pour son école multisport au titre de l'année 2024/2025 ;

Considérant qu'il faut définir les engagements du département et de la commune de Chessy de manière réciproque ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

APPROUVER les termes du projet annexé de convention, portant financièrement par le conseil départemental de Seine-et-Marne de l'école multisports de la commune pour l'année 2024/2025.

PRENDRE ACTE du montant de la subvention proposée par le conseil départemental à hauteur de 3 750 €.

AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tout document afférent.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Dominique CHARDONNIERAS





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.058		
Date de convocation : 26/09/2025		Date d’affichage : 26/09/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 26 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 20	Nombre de votants : 25
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, HENRY, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, POURCHET, MANETTI, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BOURJOT Monsieur Patrick LENGLET, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à monsieur Ousseynou SECK Absence excusée : Madame Maïthée URETA Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Dominique CHARDONNIERAS		
OBJET	Convention CAF d’objectifs et de financement pour les ALSH : périscolaire et extrascolaire – année 2025-2026.	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu la politique contractuelle de la Caisse d’Allocation Familiale (CAF) et notamment le dispositif des conventions d’objectifs et de financement (COF) destinées à soutenir le développement et la qualité des structures d’accueil collectives pour enfants ;		

Délibération n° 2025.058

Considérant que ces conventions visent à accompagner les communes dans le développement et le maintien de l'offre d'accueil collectif à destination des enfants et des jeunes, à favoriser l'accessibilité des structures aux familles par une politique tarifaire équitable, et à encourager l'épanouissement des enfants au travers d'activités éducatives, culturelles et de loisirs adaptés à leur âge ;

Considérant que la CAF propose, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026, de reconduire son soutien financier aux structures communales ;

Considérant que ces conventions permettent de pérenniser les financements existants pour les accueils de loisirs sans hébergements (ALSH) tout en tenant compte des évolutions réglementaires et des besoins des familles ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

APPROUVER les conventions d'objectifs et de financement ALSH périscolaire et ALSH extrascolaire.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération, y compris ses reconductions ou les éventuels avenants à la convention à intervenir.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Dominique CHARDONNIERAS

Le maire,
Olivier BOURJOT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSY**

Délibération n° 2025.059		
Date de convocation : 26/09/2025		Date d'affichage : 26/09/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 26 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 20	Nombre de votants : 25
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, HENRY, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, POURCHET, MANETTI, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK		
Absents ayant donné pouvoir : Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BOURJOT Monsieur Patrick LENGLET, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à monsieur Ousseynou SECK		
Absence excusée : Madame Maïthée URETA		
Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH		
A été élue secrétaire : Madame Dominique CHARDONNIERAS		
OBJET	Acquisition de 6 coques commerciales, 18 places de stationnement en sous-sol, les locaux à vélos et ordures ménagères – lots AF4A35 ZAC des Congrès et des Studios d'une surface approximative de 714 m² - addendum.	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :		
Vu le Code général des collectivités territoriales ;		

Délibération n° 2025.059

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2025, accordant l'acquisition immobilière stratégique dans le cadre du développement de la ZAC des Congrès et des Studios, et plus précisément sur le lot AF4 A35 ;

Considérant la réalisation d'un ensemble immobilier d'une surface de 2 815 m², comprenant 6 cellules commerciales, d'un local dédié à la gestion des déchets commerciaux ainsi que des stationnements pour voitures et motos ;

Considérant que la commune se porte acquéreur de ces locaux et emplacements ;

Considérant que cette acquisition présente un double objectif comme suit : renforcement du patrimoine communal, et maîtrise de la politique commerciale locale ;

Considérant que cette acquisition est réalisée dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) pour un montant de 2 000 000 € HT soit un montant de 2 400 000 € TTC ;

Considérant que la valeur des coques a été évaluée à hauteur de 1 865 000 € HT avec une marge de plus de 10% ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

PRENDRE ACTE de l'avis de la direction de l'immobilier.

CONFIRMER sa décision d'acquérir les biens susmentionnés selon les conditions détaillées ci-dessus. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

PRECISER que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Dominique CHARDONNIERAS

Le maire,
Olivier BOURJOT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHESSEY**

Délibération n° 2025.060		
Date de convocation : 26/09/2025		Date d’affichage : 26/09/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 26 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 20	Nombre de votants : 25
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, HENRY, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, POURCHET, MANETTI, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BOURJOT Monsieur Patrick LENGLET, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à monsieur Ousseynou SECK Absence excusée : Madame Maïthée URETA Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Dominique CHARDONNIERAS		
OBJET	Modification des limites communales Serris/Chessy: avis sur le projet en tenant compte des conclusions de la commissaire enquêteur.	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code Général des collectivités territoriales ; Considérant la phase IV de l’aménagement urbain en cours de réalisation et la phase V à venir ;		

Délibération n° 2025.060

Considérant que la modification des limites territoriales permettrait une cohérence d'ensemble aux futurs aménagements ;

Considérant qu'un accord entre les communes de Chessy et de Serris a été trouvé et qu'il est envisagé les modifications suivantes :

- Les parcelles cadastrées suivantes seront situées sur Chessy :
 - AC 19, d'une superficie de 1 812 m²
 - AC 112, d'une superficie de 22 715 m²
- Les parcelles cadastrées suivantes seront situées sur Serris :
 - AL 37, d'une superficie de 4 922 m²
 - AL 38, d'une superficie de 5 147 m²
 - AL 42, d'une superficie de 2 326 m²
 - AL 70, d'une superficie de 16 775 m²
 - AL 185, d'une superficie de 7 m²
 - AL 186, d'une superficie de 17 m²
 - AL 187, d'une superficie de 17 438 m²
 - Lot A, d'une superficie de 3 087 m², issue de la division foncière de la parcelle cadastrée AL 32

Considérant l'arrêté préfectoral n°2025/DRCL/BLI/n°11 en date du 28 avril 2025 portant mise à enquête publique du projet de modification des limites territoriales des communes de Chessy et de Serris ;

Considérant l'enquête publique relative au projet de modification des limites territoriales des communes de Chessy et de Serris qui s'est déroulée du 2 juin 2025 au 20 juin 2025 inclus ;

Considérant les conclusions favorables du commissaire-enquêteur quant au projet porté par les deux communes dans son rapport en date du 27 juin 2025 ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

APPROUVER la modification des limites territoriales entre les communes de Chessy et de Serris.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les procédures nécessaires à cet effet et de signer tous les actes qui en seront la conséquence.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la procédure de modification des limites communales y compris les actes notariés ou authentiques.

Délibération n° 2025.060

DEMANDER à Monsieur le préfet de Seine-et-Marne de prendre un arrêté portant modification des limites territoriales sollicitée.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Dominique CHARDONNIERAS



Le maire,
Olivier BOURJOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.61		
Date de convocation : 26/09/2025		Date d’affichage : 26/09/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 26 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 20	Nombre de votants : 25
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, HENRY, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, POURCHET, MANETTI, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BOURJOT Monsieur Patrick LENGLET, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à monsieur Ousseynou SECK Absence excusée : Madame Maïthée URETA Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Dominique CHARDONNIERAS		
OBJET	Bilan du Cinéma Studio 31 du premier semestre 2025.	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu le contrat de subventionnement conclu entre la commune de Chessy et l’exploitant du cinéma Studio 31 ;		

Délibération n° 2025.61

Vu l'article 3 dudit contrat, stipulant l'obligation pour l'exploitant de rendre compte de l'activité du cinéma à la commune ;

Vu le rapport d'activité du cinéma Studio 31 pour le second semestre 2024 (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024) ;

Considérant que le cinéma Studio 31 a ouvert au public le 17 janvier 2018 et que, conformément aux dispositions du contrat de subventionnement, il doit fournir un compte rendu d'activité à la commune ;

Le bilan de l'exploitation du cinéma Studio 31 pour le second semestre 2024 est le suivant :

- 25 794 entrées,
- 152 232,60 € de chiffre d'affaires issus de la vente des places,
- 48 135,50 € de chiffre d'affaires issus des ventes de confiseries.

Rappelant que la subvention attribuée au cinéma Studio 31 pour l'année 2024, dans le cadre du contrat de subventionnement, s'élevait à 21 622,50 €.

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

PRENDRE ACTE du bilan du premier semestre 2025.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Dominique CHARDONNIERAS



Le maire,
Olivier BOURJOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHESSY

Délibération n° 2025.62		
Date de convocation : 26/09/2025		Date d'affichage : 26/09/2025
L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 26 septembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 20	Nombre de votants : 25
Étaient présents : Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, HENRY, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, POURCHET, MANETTI, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, GUILLAUME, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK Absents ayant donné pouvoir : Madame Isabelle POILPRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BOURJOT Monsieur Patrick LENGLET, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Antoine POUPART Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Madame Florence CACHEUX Madame Béatrice DIDES-SCHUMACHER, ayant donné pouvoir à monsieur Ousseynou SECK Absence excusée : Madame Maïthée URETA Absents : Madame Sandrine LECOLLE Monsieur Benoît FROMEAUX Madame Malika AMEDDAH A été élue secrétaire : Madame Dominique CHARDONNIERAS		
OBJET	Modification du tableau des effectifs.	
Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit : Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu le Code général de la Fonction Publique ;		

Délibération n° 2025.62

Considérant que les besoins de la commune évoluent, et qu'il appartient au Conseil Municipal de créer les emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et trois emplois d'adjoint territorial d'animation à temps complet ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des emplois permanents afin de tenir compte des derniers ajustements de postes ;

L'exposé du rapporteur entendu,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

MODIFIE le tableau des effectifs de la commune.

CREE les emplois suivants :

- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe temps complet
- Trois postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes formalités et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la commune.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le
et de la publication ou de la notification le

La secrétaire de séance
Dominique CHARDONNIERAS



Le maire,
Olivier BOURJOT